

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

N° DU PROCÈS-VERBAL

31/10/2025

25057849

Contrôle technique périodique (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

NATURE DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

30/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S033C324

(9) RAISON SOCIALE: SARL AUTO BILAN BANLIEUE SUD

(3) COORDONNÉES: 1 CHEMIN DE LA GRANGE

33650 MARTILLAC Tél: 0556726262

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT: 033C1314

SIGNATURE:

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation DB-567-HN (F)

25/06/2018

Date de 1^{ère} mise en circulation 19/02/2013

Marque PEUGEOT

Désignation commerciale

308

(1) N° dans la série du type (VIN)

(5) Catégorie internationale

VF34C5FS0DS014911

Genre

Type/CNIT

Énergie

M10PGTVP0040914

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

208709

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE :

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement

endommagé ou mal fixé D

4.5.1.a.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE BROUILLARD AVANT ET ARRIÈRE) : Source

lumineuse défectueuse ou manquante : visibilité fortement réduite AVG 6.1.4.a.2. PARE-CHOCS, PROTECTION LATÉRALE ET DISPOSITIFS ANTI-ENCASTREMENT

ARRIÈRE : Mauvaise fixation ou endommagement susceptible de causer des blessures en cas de

8.2.12.b.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Les émissions gazeuses dépassent les niveaux réglementaires, en l'absence de valeur constructeur

8.2.12.d.2. ÉMISSIONS GAZEUSES : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important

Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P2074 P1336 P1338 P1337

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :

4.1.1.b.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (PHARES) : Système de projection légèrement défectueux

AVG, AVD

6.1.1.a.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Déformation mineure d'un longeron ou d'une traverse G,

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé AV,

ARG

Contrôle de cohérence du kilométrage avec les kilométrages relevés lors des contrôles techniques précédents non réalisé

<u>autosécurité</u>

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE G D Ripage (-8 à +8 m/km) : -0.5 m/km Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 2 % 8 %

Forces verticales: 822 daN 515 daN

Frein de service

Forces de freinage : 315 daN 261 daN 196 daN 195 da N Déséquilibre (<20%): 18 % Forces de freinage (efficacité): 315 daN 261 daN 196 daN 195 daN Taux d'efficacité global (≥58 %) : 72 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 21 %

Émissions à l'échappement

CO ralenti (≤0.3 %) : 0.18 % CO ralenti accéléré (≤0.2 %) : 0.46 % Lambda (0.97 à 1.03)

:0.983

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-1.9 % -1.4 % Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : -3.2 %